
L'union par le droit: Quo vadis, Europa?

Author : Yuliya Kaspiarovich

Date : 27 décembre, 2018

Résumé

L'Union Européenne est basée sur le principe d'attribution des compétences, à partir du partage de souveraineté entre l'Europe et les États-nations. Ce principe visait à que l'essentiel des pouvoirs puisse être exercé le plus proche des citoyens. Ce qui se produit en revanche dans l'UE est le contraire. Non seulement nous n'avons pas de traité constitutionnel, mais la frontière entre les compétences de l'Union et celles de ses États membres est très floue et mouvante. Nous assistons à un accroissement des compétences de l'UE au niveau horizontal, entre les institutions européennes et les institutions nationales, ainsi qu'au niveau vertical, des compétences matérielles toujours croissantes sont exercées au niveau européen. Cela constitue un problème puisque les premières victimes en sont les citoyens. Cet accroissement des compétences de l'Union se fait au détriment de la démocratie en Europe. D'où résulte, sans surprise, le repli national, le populisme ambiant et les réflexions autour du déficit démocratique européen.

Mots-clé

Joschka Fischer, Union Européenne, droit européen, partage des compétences, UE et États-membres

[Texte complet \(pdf\)](#)